



déclaration liminaire - CTSD 25 janvier 2021

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, on aurait pu s'attendre à une création massive de postes d'enseignants afin de permettre aux personnels et aux élèves de travailler dans des conditions décentes. Or, il n'en est rien pour le second degré. En effet, le gouvernement poursuit sa politique de destruction massive de l'éducation nationale avec de nombreuses suppressions de postes.

La situation en Isère est catastrophique puisque plus de 12 classes disparaissent pour 83 élèves de plus. Si dans les collèges, 10 équivalents temps plein, en HSA, seront accordés, 31,20 équivalents temps plein vont encore être supprimés. 42 % des collèges de l'Isère voient leur nombre d'heures postes diminuées alors que le nombre d'HSA augmente ! Or, les HSA ne sont pas et ne remplacent pas les postes ! Attribuer des HSA c'est accentuer la dégradation des conditions de travail de nombreux collègues.

Alors que les conséquences de la crise économique et sanitaire se font sentir, y compris sur la scolarité des élèves, 24 collèges soit 1/4 voient leur catégorie revue à la hausse ce qui ne sera pas sans conséquence sur les effectifs des classes.

Où vont aller les enseignants qui verront leur poste supprimé ? Quelles seront leurs conditions de travail à la rentrée ? Les derniers arrivés dans les établissements subissent des mesures de cartes scolaires régulièrement. Cette situation devient de plus en plus difficile à vivre. Vu le nombre de suppressions de postes ces dernières années, ces collègues se retrouvent dans des établissements de plus en plus éloignés de leur domicile ce qui n'est pas sans conséquence sur leur vie familiale et leur santé.

Supprimer des postes d'enseignements c'est augmenter les effectifs des classes, c'est aussi créer ou alourdir une charge conséquente de travail par l'utilisation de HSA et c'est enfin bloquer les possibilités de changer d'établissement lors du mouvement académique.

Le dédoublement des classes en CP et CE1, en REP et REP+ est probant : il permet indéniablement de meilleures conditions d'apprentissage des élèves. Alors pourquoi ne pas l'étendre à l'ensemble des classes quelle que soit la spécificité des écoles ? Et par conséquent, pourquoi ne pas l'étendre à tous les élèves de la maternelle à la terminale ? Et pour FO, la notion de postes à exigences particulières deviendrait de fait

caduque. La politique d'accroissement du nombre de postes dans le 1^{er} degré doit continuer et s'étendre au second degré. Pour cela, il faut un recrutement massif et une titularisation des listes complémentaires.

La transposition des cours en alternance aux collèges en 4^{ème} et 3^{ème} dégrade les conditions de travail des personnels et remet en cause les conditions d'apprentissage des élèves. Combien de collèges sont concernés en Isère ?

Les activités sportives sont interdites en intérieur et, en plein hiver, cette injonction entraîne de fait l'annulation de nombreuses heures de cours. L'Education Physique et Sportive serait-elle devenue une activité annexe ? Des chefs d'établissements se permettent de vouloir utiliser les PEPS à d'autres tâches que leur matière. Cela n'est pas statutaire, nous vous demandons, madame la directrice académique de rappeler aux principaux de collèges le respect du statut des enseignants.

Dans certains établissements, le protocole sanitaire est inapplicable donc non appliqué ce qui entraîne des tensions entre les personnels, la vie scolaire et les élèves.

Suite aux recommandations du Haut conseil de la santé publique, le ministre de la santé a donné les consignes suivantes : le port des masques en tissus artisanaux et des masques industriels de type 2, moins filtrants, est fortement déconseillé. Un décret est d'ailleurs paru ce vendredi 22 janvier.

Qu'en sera-t-il dans nos salles de classes ? Comment contrôler que les masques de nos élèves sont conformes aux préconisations du gouvernement ?

Autre nouvelle recommandation de l'académie de médecine ce samedi 23 janvier : il est recommandé de se taire dans les transports en commun pour limiter la propagation du COVID 19 ! Qu'en sera-t-il dans les transports scolaires ?

Ce vendredi 22 janvier, les règles concernant les cas contact ont été redéfinies et la distanciation a été élargie à 2 m. Jusqu'à présent, l'assurance maladie nous reconnaissait comme cas contact lorsque l'on se situait à moins d'un mètre et sans masque d'une personne positive au Covid. Qu'en sera-t-il dans nos établissements scolaires où aucune règle de distanciation n'est respectée ? Dans les cours des collèges, dans les couloirs, de nombreux élèves ont le masque sous le nez. En effet, le nombre insuffisant de personnels de vie scolaire dans les établissements ne permet pas de faire respecter les règles !

A cela s'ajoute que, faute d'agents, le ménage des salles de classe est réduit à peau de chagrin : une fois par semaine dans beaucoup de collèges ! Dans certains établissements, les salles et les matériels ne peuvent pas être désinfectés autant qu'ils le devraient. Les arrêts de travail des agents se multiplient, ils n'en peuvent plus. L'hygiène de nos salles de classe est parfois déplorable.

Tout est renvoyé à la « débrouille » locale, plaçant les personnels dans des conditions de travail insupportables.

L'inquiétude des collègues est grande ! L'éducation nationale est le seul lieu où les règles sanitaires ne s'appliquent pas ! Donnez-nous les moyens de travailler dans de bonnes conditions pour assurer la continuité pédagogique de nos élèves !

Dans le même temps, les ministres n'ont pas confiné leurs attaques contre l'École et les personnels de l'Éducation Nationale. Le Grenelle de l'éducation, auquel FO, à juste titre, n'a pas participé, envisage de poursuivre le gel du point d'indice et n'accorderait que quelques maigres primes (dont la prime informatique de 150 euros promise en janvier pour certains et pour laquelle le ministre est maintenant silencieux).

Le ministre vient aussi de refonder toute la documentation relative à son « *plan de continuité pédagogique* ». Celui-ci apparaît maintenant comme le brouillon de futurs décrets statutaires qui entraîneront l'accumulation de nouvelles tâches et l'explosion le temps de travail.

Les suppressions de postes, les contre-réformes se poursuivent (liquidation du baccalauréat, démantèlement de l'Éducation prioritaire, dénationalisation de la médecine scolaire avec la loi 4D, ...).

De plus, la loi Dussopt-Darmanin prive les collègues du contrôle des opérations par les organisations syndicales et multiplie les obstacles aux recours. Tout se passe comme si les seules règles qui prévalaient étaient celles décidées par l'autorité locale et que les droits et statuts nationaux appartenaient à un passé révolu, alors qu'ils s'appliquent toujours !

On le voit, la réforme PPCR de la carrière, pour laquelle FO a voté NON, n'a apporté aucune sécurité pour les personnels et ne reconnaît pas non plus leur investissement.

Autre conséquence de PPCR : suite à la disparition des commissions paritaires, les conditions d'affectation des collègues stagiaires, TZR et titulaires, sont désormais scandaleuses. Sans documents, sans barèmes, les organisations syndicales ne peuvent plus contrôler la légalité des affectations des collègues, elles ne peuvent plus identifier les erreurs commises.

Les services partagés, les affectations très loin de leur domicile se multiplient. Les commissaires paritaires négociaient avec l'administration la possibilité d'améliorer les nominations des collègues, en recherchant une solution améliorant la situation professionnelle du collègue. A présent, si la possibilité de recours existe, très peu de situations sont révisées.

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP-FO, comme la FSU, la CGT, SUD, le SNALC, le SNCL et l'UNSA invite tous les personnels à préparer la grève du 26 janvier ; à se regrouper sur les revendications et à discuter des moyens de les faire aboutir.